



DÉPARTEMENT : DEUX-SÈVRES
CANTON : SAINT-MAIXENT L'ÉCOLE
COMMUNE : LA CRÈCHE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

VILLE DE LA CRÈCHE

DE-101019-26

Transmission à la Préfecture le 29 OCT. 2019

Accusé réception le 29 OCT. 2019

Acte rendu exécutoire après publication le 29 OCT. 2019



Le Maire,
Philippe MATHIS

DÉLIBÉRATION
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 OCTOBRE 2019

- Nombre de :
- Membres en exercice : 29
- Membres présents : 20
- Suffrages exprimés : 28
- Pour : 28
- Contre :
- Abstentions :

L'an deux mil dix-neuf, le dix octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LA CRÈCHE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LA CRÈCHE sous la présidence de Monsieur le Maire, en suite de sa convocation en date du quatre octobre deux mil dix-neuf.

Présents : P. MATHIS, M. GIRARD, H. HAVETTE, F. BONMORT, B. LEPOIVRE, J. VARENNES, R. GAUTIER, C. OMBRET, D. NIEUL, G. BOURDET P. FOUET, J. BOURDON, D. CAUGNON, N. PILLET, C. RENAUD, G. BUREAU DU COLOMBIER, A. VAL, S. GIRAUD, E. GROUSSET et C. LEVAIN.

Excusés et représentés :
L. MARQUILLY donne pouvoir à R. GAUTIER
H. LYON donne pouvoir à D. NIEUL
E. FERNANDES donne pouvoir à P. MATHIS
N. PORTRON donne pouvoir à F. BONMORT
G. JOSEPH donne pouvoir à C. RENAUD
A. DUGUET donne pouvoir à H. HAVETTE
O. PROUST donne pouvoir à S. GIRAUD
C. HERAUD donne pouvoir à E. GROUSSET

Excusé :
G. GRETHER
Secrétaire de séance :
C. RENAUD

APREM'SPORT : TARIFS 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de définir les tarifs applicables aux Aprem'sport pour l'année 2020, identiques à 2019.

Ce point a été examiné à la Commission sports, sécurité et équipements sportifs le 24 septembre 2019 et à la Commission finances le 30 septembre 2019 et a reçu deux avis favorables.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs applicables aux Aprem'sport à partir du 1^{er} janvier 2020, selon les modalités suivantes :

TRANCHES	QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS / SEMAINE/ ENFANT TTC
1	De 0 € à 199 €	13 €
2	De 199,01 € à 499 €	19 €
3	De 499,01 € à 769 €	25 €
4	De 769,01 € à 879 €	29 €
5	De 879,01 € à 1009 €	33 €
6	De 1009,01 € à 1199 €	37 €
7	De 1199,01 € à 1450 €	39 €
8	Plus de 1450,01 €	41 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.



Le Maire,
Philippe MATHIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : APREM SPORT TARIFS 2020

Date de transmission de l'acte : 29/10/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 29/10/2019

Numéro de l'acte : DE-101019-26 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 079-217900489-20191010-DE-101019-26-DE

Date de décision : 10/10/2019

Acte transmis par : PHILIPPE MATHIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers